



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Puericultrices

Question écrite n° 50649

Texte de la question

M Jean-Marc Nesme attire l'attention de M le ministre delegue a la sante sur le role primordial des auxiliaires de puériculture. Cette profession existe depuis 1947 et est reconnue et appreciee tant par les pediatres que par les parents. Or, ces auxiliaires de puériculture sont tres inquietes quant a leur avenir professionnel. En effet, un projet tendant a assimiler les fonctions d'auxiliaire de puériculture avec celles d'aide-soignante est a l'etude. Un tel projet serait particulierement prejudiciable pour cette profession aux competences et qualifications specifiques et surtout pour le bien-etre de l'enfant. Il lui demande donc de l'informer des mesures qu'il compte prendre pour garantir aux auxiliaires de puériculture le caractere particulier de leur statut.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est vrai qu'une reforme des etudes preparant au certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant et au certificat d'auxiliaire de puériculture est envisagee afin, d'une part, d'actualiser les programmes et, d'autre part, de remédier aux multiples difficultes pratiques d'application de reglementations deja anciennes et souvent lacunaires. La direction generale de la sante va mettre en place, dans les plus brefs delais, un groupe de travail charge de reflechir sur ces deux formations, au sein duquel sera representee chaque profession. Il serait souhaitable que les membres du groupe s'interrogent sur l'opportunite et les modalites d'un rapprochement entre ces deux formations dans le but notamment de faciliter le passage d'une profession a l'autre. Il ne s'agit toutefois, en l'etat actuel des choses, que d'un theme de reflexion sur lequel les representants des auxiliaires de puériculture comme des aides-soignants seront invites a s'exprimer et non d'un projet definitivement arrete. En tout etat de cause, le niveau de qualification de ces professions sera maintenu.

Données clés

Auteur : [M. Nesme Jean-Marc](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50649

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4774